



Concours interne d'Attaché

Depuis plusieurs années, le SNPA demandait l'organisation d'un concours interne d'Attachés au sein de l'ONF.

Après des dizaines de refus de la part de la DG, le SNPA a réussi à faire inscrire dans le COP 2016-2020, au côté de la mesure de requalification d'une partie des Adjoints dans le corps des SA, l'ouverture de concours d'Attaché.

La bataille fut rude, mais le résultat est positif. Le SNPA demande pour une régularité des recrutements qu'il y ait un concours annuel.

Dans le cadre des discussions sur le projet d'Etablissement, le SNPA avait demandé l'organisation d'une réunion de travail.

Cette réunion a eu lieu ce jour

Nombre de postes

La DRH indique qu'entre aujourd'hui et 2020, 52 collègues auront atteint les 62 ans. La DRH part du principe que le remplacement doit se faire dans la proportion de 40 % sous statut de fonctionnaire et 60% sous statut salarié.

Le SNPA a immédiatement fait part de son opposition, face à une telle orientation.

Dans cette optique, la DRH décline le recrutement des 20 collègues fonctionnaires sur la période 2017-2020 :

- 4 réintégrations
- 4 IRA
- 12 concours interne

Là encore, le SNPA n'est pas d'accord avec cette proposition.

Le SNPA indique que ce point fait partie du projet d'Etablissement et qu'il engagera une négociation dans ce cadre.

Projet d'arrêté définissant les épreuves

Depuis la création du nouveau corps des Attachés et son intégration dans le CIGEM, l'ONF ne dispose plus d'arrêté définissant les épreuves pour organiser un concours.

Le projet d'arrêté s'appuie sur les épreuves du concours d'entrée aux IRA, mais dans sa construction, il s'apparente au texte de la Caisse des dépôts et consignations.

Un débat s'est ouvert sur l'ampleur du programme des épreuves, certains trouvant démesuré ce programme.

Le SNPA a fait valoir que l'on ne peut pas déroger au programme des IRA, sans prendre le risque de recruter des Attachés estimés d'un niveau inférieur, et créant ainsi des difficultés de mobilité, alors que l'inter ministérialité est devenue la règle.

Le SNPA fait valoir que la définition de l'épreuve du concours interne, limite déjà par essence, le programme.

La position du SNPA a été entendue. Au programme présenté ce jour sera ajouté un volet environnement.

Préparation au concours

Le SNPA a demandé la mise en place d'une formation solide sur une année avec un organisme réputé, ainsi que l'instauration d'une charte d'engagement entre l'agent, le service RH et le chef de service.

Le SNPA a beaucoup insisté pour qu'une note de service souligne l'importance de l'investissement en temps à titre personnel.

Pour cette préparation, il est retenu que l'ONF fera appel à l'IRA de Metz. En fonction du nombre de candidats à la formation, les regroupements pourraient se faire dans plusieurs IRA.

La formation dispensée par l'IRA de Metz pourrait-être la suivante :

ORGANISMES	ECRIT	ORAL	OBSERVATIONS
	Comprendre l'énoncé et élaborer une stratégie de lecture (2j)	Constituer son dossier RAEP (2 jours consécutifs ou non)	
IRA DE METZ	→ Comprendre la commande et identifier les écrits à produire → Hiérarchiser les demandes, identifier les liens entre elles → Elaborer une stratégie de lecture des documents associée à l'analyse de la demande → Gerer son temps	→ Se préparer à constituer un dossier conforme aux attentes du jury → Développer les étapes de son parcours professionnel → Valoriser ses compétences techniques et relationnelles → Valoriser ses réalisations et son expérience	Formation comprenant 5 modules de niveaux: - choix des modules par les candidats - une session par module - 4 sites en fonction du nombre de candidature (Paris, Nancy, Lyon, Bordeaux) - Programmation réalisée en fonction des niveaux -devoirs d'entrainement possible dès le début de la mise en oeuvre du dispositif
	Lire avec efficacité grâce à la lecture rapide (2)	Se préparer aux oraux d'admission (2 jours)	
	→ Diagnostiquer son mode de lecture → Connaître les mécanismes physiologique de la lecture → Comprendre le processus de mémorisation → Connaître et savoir mettre en œuvre les techniques de lectures rapides	→ Mettre en œuvre une méthodologie de préparation à l'épreuve qui prenne en compte les caractéristiques de l'entretien avec le jury, mettre en valeur ses savoirs et savoir-faire, recentrer son exposé suivant les questions du jury	
	Prendre des notes et élaborer un plan (2j)		
	→ Utiliser les différentes techniques de prises de notes → Identifier les différents types de plans → Déterminer la meilleure stratégie de plan en fonction de la problématique → Comprendre le rôle de l'introduction, du développement, de la conclusion (si nécessaire)		
	Rédiger un argumentaire (1j)		
	→ Connaître et appliquer la méthode : analyser la problématique, rechercher des propositions, rédiger des écrits contenant les propositions		
S'entraîner aux épreuves écrites (2j)			
→ Produire l'écrit administratif répondant à la demande contenue dans l'énoncé; devoir guidé reprenant les apprentissages acquis lors des modules précédent + développement d'un argumentaire			

Un complément de formation pour les matières figurant au programme pourrait être dispensé par le CNED.

Dans la note de service, la notion d'engagement à s'impliquer dans cette formation sera mise en avant et un point sur l'assiduité sera régulièrement fait.

Une fiche d'analyse sera remise par l'IRA à l'issue de chaque devoir.

Le SNPA a demandé la publication le plus rapidement possible de la note de service afin de recenser les candidats à la formation. La formation devrait débuter début mai et s'étaler jusqu'en mars 2017.

Le SNPA a beaucoup insisté pour la mise en place d'une formation, offrant un maximum de chances aux collègues de l'ONF d'être les lauréats des concours.

Le SNPA se félicite déjà d'avoir été entendu sur la nécessité d'une formation solide, il suivra de près le déroulement des différentes étapes.

Date approximative des épreuves

L'écrit devrait avoir lieu début avril 2017 et l'oral fin mai ou début juin 2017, ceci permettant d'ajuster l'attribution des postes par rapport aux demandes entrantes lors de l'étude des mobilités dans la CAP de juin.

Logiciel de gestion des concours.

L'ONF vient de faire l'acquisition d'un logiciel de gestion des concours qui sera hébergé chez l'éditeur.

Dans un premier temps les inscriptions aux concours se feront en ligne et cela devrait débiter pour les concours de TSF externe et TSF 3^e voie à compter du 1^{er} mars prochain.

Le SNPA insiste pour que ce progiciel permette rapidement une dématérialisation complète des concours, allant de l'envoi des convocations, des pièces nécessaires (dossier RAEP...) à la vérification automatique des conditions statutaires pour se présenter à un concours ou un examen.

Le SNPA a obtenu l'assurance que ce progiciel communiquera à terme avec le SIRH pour sa partie gestion du statut public, de manière à ne plus être dans l'obligation de ressaisir nombre de données.

Le SNPA s'est battu pour l'organisation de concours d'attachés et a obtenu satisfaction.